

Éditorial

Une autre information

Le fait de ressasser des concepts flous nous éloigne de la réalité précise. En matière d'information, le mérite de l'article de Lily Razafimbelo est de nous rappeler que les flux de nouvelles et de données comptent moins que ce qu'elles véhiculent.

Le fait d'être nombreux, derrière nos écrans et nos claviers, ne suffit pas à constituer une société de l'information digne de ce nom. Nous sommes maintenus en alerte, certes. Nous sommes aussi de plus en plus faciles à contacter et à cibler pour le secteur marchand qui domine les nouvelles technologies. Mais quid de notre capacité à nous exprimer et à nous faire entendre, à fortiori dans notre langue ? La société de l'information telle qu'elle existe aujourd'hui est un concept à sens unique. Dont nous sommes trop les receveurs et pas assez les émetteurs.

La question posée en aval par cet article est celle des moyens. Car l'information a beau être fluide et se transmettre aujourd'hui bien plus aisément qu'hier, elle est tout sauf gratuite. Sans abonnement - payé ou offert - le robinet de l'internet s'éteint. Sans public payant, sponsors ou subventions, les revues comme celle que vous avez entre les mains sont condamnées à fermer leurs portes. Là réside l'inégalité principale. Il est plus facile aujourd'hui de trouver des financiers pour vendre au monde entier de la lessive ou du coca cola que pour exprimer une pensée originale et la diffuser. Ce nivellement par le bas, qui se pare d'être égalitaire car il parle à tous, est un puits sans fond d'inégalités, de frustrations et de futures fractures.

Richard Werly

richard.werly@lebret-irfed.org

A l'heure du numérique

Le droit à l'information confisqué

Lily Razafimbelo*

En matière d'information, les inégalités sont croissantes entre d'un côté les médias privés et les pouvoirs publics et de l'autre la majorité de la population. Une « fracture numérique » que dénonce ici Lily Razafimbelo.

Aujourd'hui, dès que l'on aborde la problématique de l'information, la plupart des personnes l'associe automatiquement à d'autres concepts tels que : monopole, pouvoir, puissance, droit, démocratie, liberté, technologies de l'information et de la communication (TIC), société de l'information, fracture numérique et/ou inégalités.

Beaucoup pensaient que les deux Sommets mondiaux de la société de l'information (SMSI), de Genève en 2003 et de Tunis en 2005, allaient résoudre tous les problèmes relatifs à ces questions et à ceux de notre société en général. Le miracle ne s'est pas produit. La raison : les deux sommets n'ont pas abordé (ou si peu) les questions essentielles qui gravitent autour de ce concept à la fois multidimensionnel et complexe.

Certes, il est important de prendre conscience des enjeux des nombreuses mutations engagées par les TIC, et de leur ampleur. Mais cette prise de conscience ne saurait faire l'impasse sur les rapports de forces dans lesquels l'information et les TIC s'inscrivent. Ils en sont l'objet sur les marchés de la production industrielle, culturelle, communicationnelle et sur les dynamiques territoriales, en pre-

mier lieu celles des États et celles des collectivités territoriales. Cet espace communicationnel est devenu l'enjeu majeur d'une compétition économique à l'échelle internationale avec ses retombées nationales, régionales et/ou locales.

Nous voulons ici porter un autre regard, donner une autre dimension à cet « objet » qui a envahi tous les aspects, secteurs et systèmes relationnels de nos sociétés, de nos vies et qu'on appelle l'information. Faut-il la substituer à « connaissance » ou « savoir » ? (1). Une information avec quelles finalités ? Information de qui, pour qui et pour quoi ? Dans le contexte de la relation interpersonnelle ou d'un système social en général ?

Le droit à l'information : un droit social

D'emblée, nous disons que, plus encore que la « fracture » numérique, ce sont les extraordinaires inégalités qui existent en matière d'information entre d'un côté les médias privés et la puissance publique et de l'autre la majorité de la population, et entre ceux qui ont accès à l'information et

* Lily Razafimbelo est chercheur enseignante en Sciences de l'information et de la communication, directeur de recherche associé au Centre d'information et de documentation scientifique et technique. Elle est aussi membre fondateur du Comité national d'observation des élections et éducation des citoyens.

ceux qui n'y ont pas accès qui méritent que l'on s'y attarde et qu'on les dénonce. Nous préférons donc parler de « fracture informationnelle ». C'est à ce niveau que nos combats devraient se cibler en priorité. Mais le droit à l'information est indissociable de la question du « droit d'informer » car tous deux fondent la liberté d'expression et d'opinion, et constituent un droit social qui devrait être universellement partagé.

Il n'est pas de notre intention d'évaluer la réalité de cette « fracture » numérique, mais le point sur lequel nous voulons insister est que ce droit d'informer ne doit être ni soumis à la tutelle du pouvoir politique ni assujéti aux objectifs commerciaux des groupes financiers. Ce droit d'informer et le droit à l'information ne sont pas seulement compromis quand le pouvoir politique exerce directement sa tutelle sur les médias mais aussi quand la concentration et la « financiarisation » des médias (leur subordination à la logique du profit) permet de conjuguer toutes les formes de domination : économique, politique et médiatique. Le droit d'informer est confisqué et le droit à l'information est mutilé par les médias concentrés et « marchandisés » qui confondent la liberté de la presse et la liberté du commerce. Il nous faut répondre à cette question majeure : « *Au service de qui l'information doit-elle être mise et quelle qualité exige-t-elle ?* »

Il est également clair que l'on ne saurait prétendre que le droit d'informer est exaucé quand la majorité des citoyens en sont exclus et que le droit à l'information est garanti quand il est arbitrairement mutilé. C'est pourquoi, la question du *contenu* constitue le noyau central, l'élément qui fonde l'édification de sociétés de l'information. Ce qui met en danger l'accès et le partage du savoir et de la connaissance universels c'est la privatisation croissante de la production du savoir. Il est vital pour la survie de notre humanité, que la diversité du savoir soit préservée.

Cette situation qui rend plus que fragile la question du droit à l'information se trouve aggravée par les conditions de vie précaires d'une masse importante de la population mondiale. En effet, il n'est pas réaliste d'attendre

d'un pays qui a des problèmes de santé publique et d'alimentation à résoudre qu'il donne la priorité au problème du droit à l'information. L'accès au droit à l'information doit s'accompagner d'un grand nombre de conditions liées au progrès économique, social, culturel et politique.

Diversité culturelle et linguistique

La question de la langue, problématique fondamentale, vient se juxtaposer à ce qui est dit précédemment. Si le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) affirme dans ses résolutions que « *la préservation de la diversité culturelle et linguistique, la liberté des médias et la protection et l'extension du domaine public du savoir mondial sont aussi essentielles, pour des sociétés de l'information et de la communication, que la diversité de notre milieu naturel* », « l'impérialisme » de l'anglais comme seule langue de véhicule du savoir (notamment sur le plan de la recherche) et de la communication

dément formellement cette grande déclaration.

C'est pourquoi, se soucier des communications, de leur invasion dans tous les secteurs de la vie est certes nécessaire mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait d'abord se soucier des bouleversements qu'elles entraînent. Ce ne sont pas les performances des techniques de communication qui comptent, comme si elles laissaient tout le reste inchangé, mais leur *contenu* et leurs conséquences. Ce que les communications transmettent, c'est-à-dire des informations concernant tous les secteurs de la vie au quotidien : administration publique, commerce, éducation et formation, culture et art, santé, emploi, en-

vironnement, agriculture, alimentation et sciences. C'est ici, à notre avis, que les deux SMSI ont failli à ce qui aurait dû être leur mission première : d'une part concentrer les débats et les résolutions sur les moyens de créer, de partager et d'utiliser l'information, la production culturelle et le savoir, d'autre part répondre à la question : « *comment assurer concrètement un accès équitable, juste et ouvert au savoir, aux connaissances et aux ressources de l'information et ce, quels que soient les moyens techniques utilisés pour les élaborer, les stocker et les transmettre ?* ». Sans une réduction des inégalités entre les langues et les cultures, la « société de l'information » reste du domaine du rêve et de l'imaginaire.

Ceci est d'autant plus vrai qu'il est prouvé que, de tous les peuples qui se sont développés depuis l'histoire de l'humanité, aucun n'y est parvenu par une langue étrangère. Comme le soulignait si justement le professeur Cheikh Anta Diop (2) en 1984 : « *C'est une illusion qu'il faut perdre : chaque fois que nous choisissons une langue étrangère pour administrer un État, nous perdons d'office la bataille du développement ! Car, en procédant ainsi, seuls les 10% de la population qui ont été scolarisés peuvent agir et ils sont obligés de traîner comme un boulet les 90% restants !* ». La société de l'information n'aura vraiment de sens que si les sociétés intègrent dans le vécu pratique de leur population une conceptualisation de toutes les notions relatives au développement, à la gestion politique et à la gouvernance.

Le grand marché des idées

Toutes les déclarations et résolutions relatives aux deux SMSI (à l'instar de bon nombre d'auteurs et de spécialistes) parent les technologies de l'information et de la communication (TIC) de toutes les vertus. Considérées

La question du contenu constitue le noyau central, l'élément qui fonde l'édification de sociétés de l'information.

L'internet à l'échelle mondiale

Malgré les discours publicitaires et gouvernementaux concernant le développement de l'internet dans le monde, l'accès au réseau des réseaux reste un privilège des pays développés.

Sur les quelque 377 millions d'internautes recensés par *NUA Internet Survey*, l'Afrique n'en compte que 3,1 millions, le Moyen-Orient 2,4 millions, l'Amérique latine 15,2 millions, l'Asie 89,6 millions dont 20 millions au Japon, l'Europe et l'Amérique du Nord en ayant respectivement 105,8 et 161,3 millions.

Source : *Académie Suisse des Sciences Techniques*

comme des sésames pour le marché et le grand bond en avant, et des outils de libération individuelle, elles sont supposées augmenter la qualité de la vie, stimuler la participation politique, promouvoir la cohésion sociale et l'égalité dans toutes les régions du monde. Cette vision linéaire du progrès technique porteur du progrès social est véhiculée par la rhétorique onusienne depuis plus d'une décennie. Elle empêche de mettre en relation étroite, d'une part l'inégale répartition des ressources informationnelles avec la répartition inégale des ressources en général dans le monde, d'autre part la pauvreté et le mode de développement dominant.

Par ailleurs, il existe toujours des différences des cultures et des modes de vie qui sont loin d'être uniformisés ou normalisés, à supposer que cette perspective soit universellement souhaitée ou souhaitable. Enfin, dans l'expansion du territoire « global » qui fait fi du « local » et de ses frontières, on ne peut pas appréhender le grand « marché des idées » comme on le ferait des biens matériels.

Quant à la « fracture » numérique, mot magique à la fois partagé et mal défini, tout le monde, notamment les politiques de tous bords, s'en est emparé. Les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le G8 prétendent la résorber, alors que les sociétés civiles s'en inquiètent.

Loin de nous l'idée d'adhérer au doute semé par certains qui se demandent si la « fracture numérique » existe vraiment. Le problème est que les études, les débats, les séminaires qui lui sont consacrés, ont axé leur réflexion sur le non accès aux infrastructures (débits, réseaux...). Certes celles-ci sont importantes mais il ne suffit pas, comme le souligne Jean ZIN (3), de multiplier les accès, d'accélérer les débits, d'étendre les réseaux ni d'effectuer un simple ajustement technique. Il faudrait, ajoute-t-il, repenser totalement l'organisation des rapports sociaux, construire un niveau cognitif.

C'est dans ce contexte que nous devons appréhender ces concepts de société de l'information et de « fracture » numérique, c'est-à-dire porter une attention particulière à la dimension sociale et les inégalités sociales qu'elles engendrent. Pour-

quoi d'ailleurs parler de « fracture » et pas d' « inégalités » ? Pourquoi « numérique » et pas « informationnelle » ? ».

Une fracture principalement sociale

Inégalités d'abord liées au niveau de vie et à l'éducation. Le constat a été fait que des formes d'exclusion culturelle surgissent toujours quand le niveau de connaissances requises pour maîtriser les outils du savoir s'élève. Cela engendre de nouvelles formes d'illettrisme et d'analphabétisme fonctionnel. Les traits caractéristiques de la société africaine sont là pour l'attester : 80% d'analphabètes, culture de l'oralité, vie communautaire, un seul téléphone, un seul téléviseur pour plusieurs personnes ; l'information allant souvent du sommet vers la base sans interactivité. Cela veut dire que les trois quarts de la population des pays moins avancés et des pays en développement n'accèdent pas aux informations écrites. Un écart considérable, qui selon certains tend à s'élargir au lieu de s'amenuiser, sépare les pays moins développés et en développement des pays industrialisés.

Inégalités géographiques également ; d'abord entre le Nord et le Sud, mais

On ne peut pas appréhender le grand « marché des idées » comme on le ferait des biens matériels.

aussi au sein du monde industrialisé. Pour ce qui est de la fracture numérique, elle est essentiellement et d'abord informationnelle et culturelle, dans ce sens que c'est au niveau culturel et linguistique qu'elle se fonde. Comme nous l'avions dit plus haut, si nous voulons que les sociétés de l'information fondées sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération internationale se développent, la diversité linguistique et culturelle doit être préservée et promue. Cette diversité garantirait la promotion d'une culture scientifique et démocratique équitable et solidaire, notamment sur l'ensemble du continent africain.

« La fracture » numérique est également principalement sociale. L'extension des technologies numériques exige l'élévation du niveau des compétences qui augmente les inégalités dans l'utilisation ou l'accès à ces techniques, même si la possibilité matérielle en était offerte à tous. Ainsi, si l'illettrisme constitue un lourd handicap dans le monde de l'écrit,

Libre propos

Entre imposture et cauchemar

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont, dit-on, le moteur de l'économie mondialisée. Economie post-industrielle dans laquelle l'information devient un produit de plus en plus stratégique. Le processus actuel d'internationalisation et de concentration des grands acteurs de la sphère informationnelle en souligne clairement les enjeux de pouvoir. Cela est vrai tant dans le domaine des médias, traditionnels et nouveaux (voir Internet et la bagarre autour des moteurs de recherche), que dans celui des biotechnologies et de la propriété intellectuelle (biopiratage, brevets sur le vivant, médicaments génériques...).

Comment répondre à ce défi démocratique dont la "fracture numérique" n'est qu'un des symptômes? L'accès à la technologie n'y suffira pas si l'on ne lève pas, en même temps, les barrières linguistiques, culturelles, économiques et sociales. Auquel cas, le saut dans la société de l'information et de la connaissance qu'on nous promet resterait une imposture de masse... A moins qu'elle ne tourne au cauchemar orwellien. Ce à quoi fait penser le "niveau cognitif" trop brièvement évoqué par Lily Razafimbelo.

Car, au-delà du simple accès à l'information, deux questions cruciales se posent. Qui aura le pouvoir de participer à la production de l'information mondiale c'est-à-dire, au sens premier du terme, à la mise en forme du monde? Et qui aura la capacité de trier, et de décrypter, ce flux croissant d'informations? Tout monopole en ces domaines ne pouvant se traduire que par la confiscation de la mise en forme du réel et donc une inquiétante uniformisation du monde.

Serge Lafitte

lafitte.serge@wanadoo.fr

l'incapacité de se servir d'un ordinateur ou d'Internet est de plus en plus pénalisante, produisant une nouvelle fracture sociale, aussi bien pour les pauvres et les exclus que pour les plus âgés qui ont beaucoup de mal à s'adapter aux nouvelles technologies, ce qui augmente dans ce cas la « fracture générationnelle ».

Le « fossé numérique » ne peut pas non plus se mesurer uniquement par l'écart entre le Nord et le Sud, même

si les chiffres qui le démontrent sont nombreux, notamment dans l'accès à Internet (on peut se référer à l'article du journal *La Croix* du 27 mars 2006). Fondamentalement, nous devons sortir de cette dictature des chiffres relatifs à la fracture numérique qui, trop souvent, servent d'argument supplémentaire aux entreprises pour inciter les gens à acheter un ordinateur ou à s'abonner à un fournisseur d'accès à Internet. Donc, à n'être qu'un argument commercial qui invite naturellement à combler la « fracture numérique » en investissant dans de l'équipement.

Il est donc indéniable que la « fracture » numérique recouvre des inégalités réelles et de grande ampleur, et qu'à ces inégalités il est urgent d'apporter de vraies réponses car elles représentent un vrai problème. Le problème de fond est le sous-développement, la fracture numérique ne faisant que refléter des inégalités qu'il sous-tend. A la notion de fracture numérique, on doit associer celle de « fracture sociale ». Résoudre la fracture numérique peut faciliter l'accès à l'information et à l'éducation, et aider à la transformation économique mais

Il est indispensable de lutter contre les formidables inégalités qui existent en matière d'information.

ne peut, en aucun cas, être le moteur principal d'un développement durable.

Une véritable inversion des valeurs

De tout ce qui vient d'être dit, en premier lieu, nous disons qu'il est indispensable de lutter contre les formidables inégalités qui existent en matière d'information entre d'un côté les médias privés et la puissance publique et de l'autre la majorité de la population. Et non de les entériner comme le font les défenseurs d'un *statu quo* dont ils espèrent tirer avantage ou qu'ils n'espèrent modifier qu'en démantelant le secteur public de la radio-télévision au bénéfice des seuls médias commerciaux.

L'important c'est de trouver des réponses viables à ces questions majeures : quel genre de travailleur, quels rapports de production et quelles protections sociales sont exigés par l'économie émergente ? Quelle organisation de la société est nécessaire pour tirer partie de la révolution numérique ?

Ainsi, plutôt que de se focaliser sur la technique (multiplication des accès, accélération des débits, extension des réseaux) et vouloir accélérer le processus de domination des réseaux de communication, on devrait d'abord prêter plus d'attention au *contenu* et aux *acteurs*, aux questions d'organisation, aux lois du genre, aux formations requises. C'est par de nouveaux services sociaux, une coopération renforcée que l'on réduira le plus sûrement la fracture numérique. Il ne s'agit pas seulement d'effectuer un simple ajustement technique, mais d'envisager une réorganisation radicale et totale des rapports sociaux, de construire une phase cognitive supérieure qui mobilise nos finalités humaines et la responsabilité des effets de nos actions ou des conséquences de notre production.

Tirer profit judicieusement des technologies informationnelles issues du « traitement de l'information » (informatique, robotique, télécommunications numérisées, biotechnologies) passe fondamentalement par une véritable inversion des valeurs : de la concurrence à la coopération, de la hiérarchie à la convivialité informationnelle, de l'intolérance à l'acceptation de l'autre.

Lily Razafimbelo

NOTES

1- Le savoir peut être perçu sous trois différentes terminaisons à savoir : Le contenu pour décrire les enjeux industriels; l'information pour évoquer le micro-économique, c'est-à-dire la compétitivité des entreprises; et enfin le savoir pour décrire les conséquences sociales et culturelles de la Société de l'information.

2- Intellectuel et humaniste sénégalais disparu en 1986 Cheikh Anta Diop, dans un contexte de marginalisation accélérée du continent africain, fut l'homme de l'intégrité et du refus des compromissions. Il a marqué le retour de la conscience historique de l'Afrique, en appelant à la permanence du combat contre les racismes sous toutes leurs formes et notamment celui qui prônait l'infériorité de la race noire, l'exclusion du monde africain noir de l'histoire universelle. Certaines idées de Cheikh Anta Diop, principalement l'historicité des sociétés africaines, l'antériorité de l'Afrique et l'africanité de l'Égypte, ne sont plus remises en cause.

3- Jean ZIN <http://perso.wanadoo.fr/marxiens/politic/fracture.htm>

développement et civilisations, publication éditée par l'association Développement et Civilisations Lebre-Irfed
49, rue de la Glacière – 75013 PARIS – 33(0)1.47.07.10.07 – contact@lebre-irfed.org

développement et civilisations est le nouveau titre de **foi et développement** publié, depuis 1972, par le Centre Lebre devenu Développement et Civilisations Lebre-Irfed. Il reprend le titre de la publication éditée par IRFED de 1960 à 1973 **développement et civilisations**.

L'association Développement et civilisations/Lebre-Irfed est animée par un réseau d'acteurs de développement solidaire. Avec eux elle conduit un travail de recherche et de formation. Son budget est assuré par des cotisations, dons, subventions et prestations de service. **Bureau de l'association** : Yves Berthelot (président) – Jean-François Giovannini (vice-président) – Boutros Labaki (vp. M.Arabe) – Rethinam Mathias (vp. Asie) – Jorge Balbis (vp. Amérique Latine) – Yves Glorieux (trésorier-administrateur) – Sergio Regazzoni (directeur).

Publication - directeur Yves Berthelot, directeur de la rédaction : Richard Werly, secrétaire de rédaction : François Bellec, Conseil de rédaction : Yves Berthelot, Pierre-Henri Chalvidan, Roland Colin, Jacqueline Heinrich, Darwis Khudori, Serge Lafitte, Michel Lostis, Gabriel Marc, Emile Poulat, Sergio Regazzoni, Christian Rudel, Pierre Vilain - Secrétariat : Christine Join-Lambert - publications@lebre-irfed.org

La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de développement et civilisations. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication

Abonnement annuel tous pays (10 n°/an) : 38 € - 60 CHF - Le numéro : 4 € - 7 CHF - Chèque en €, CHF ou US\$ à l'ordre de Lebre-Irfed.

Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE)

ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

• ISSN 1951-0012 – Imprimerie SEPIC – Paris – 0147051759 .